Envoyé en préfecture le 22/04/2026
Reçu en préfecture le 22/04/2026
Publié le
ID : 022-200076578-20260416-DE02CM160426A-DE

Affaire n°2 à l'ordre du jour Année 2026

REPUBLIQUE FRANÇAISE
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-six, le 16 avril 2026,

Sur convocation en date du 10 avril 2026, le Conseil municipal s'est réuni en séance publique, en la Salle de conseil de Dinan Agglomération (8 Bd Simone Veil – Dinan), sous la présidence de Monsieur Didier LECHIEN, Maire de DINAN.

Membres en exercice : 35

ETAIENT PRESENTS : Didier LECHIEN (Maire), René DEGRENNE (Maire délégué), Chantal BOULOUX, Charles HOUZE, Didier DERU, Odile MIEL-GIRESSE, Tanguy METROPE, Christine MASSART, Grégory PERETOU, Anne-Sophie GUILLEMOT, Yannick HELLIO, Nathalie MALIDOR, Dominique ORHANT, Olivier BOBIGEAT, Matthieu JOUNEAU, Sonia DABIN, Béatrice SAGORY, Lydie PATRY, Laurent VANDAMME, Yann LUCAS, Camille SOUFFLET, Angèle COUELLAN, Stella CORBES, Clémence ESSEVAZ-ROULET, Soilihi ABOUDOU, Emilie PINSON, Baptiste THEVELEIN.

ETAIENT EXCUSES : Laurence LE DÛ (pouvoir à René DEGRENNE, Maire délégué), Jacques TOUMINET (pouvoir à Nathalie MALIDOR), Anne-Sophie MORIN (pouvoir à Didier LECHIEN, Maire), Yves KOZIEL (pouvoir à Sonia DABIN), Philippe MORANT (pouvoir à Lydie PATRY), Christelle BOUVIER (pouvoir à Didier DERU), Marina BADOUAL (pouvoir à Anne-Sophie GUILLEMOT), Sandra LE DREAN-SMEJKAL (pouvoir à Charles HOUZE).

VOTANTS : 35

SECRETAIRE : Angèle COUELLAN

*
* *

<u>CONSEIL MUNICIPAL – Désignation de délégués du Conseil municipal au sein des associations</u>

Rapporteur : M. le Maire

La commune est représentée dans divers organismes extérieurs, notamment associatifs.

Conformément à l'article L.2122-25 du code général des collectivités territoriales (CGCT), le maire procède à la désignation des membres du conseil municipal appelés à siéger au sein de ces organismes, dans les conditions prévues par les textes applicables.

Envoyé en préfecture le 22/04/2026
Reçu en préfecture le 22/04/2026
Publié le
ID : 022-200076578-20260416-DE02CM160426A-DE

Il appartient au Conseil municipal de déterminer les représentants appelés à être désignés.

En application de l'article L.2121-21 du CGCT, le Conseil municipal peut décider, à l'unanimité, de ne pas recourir au scrutin secret pour ces nominations.

Suite au renouvellement du Conseil municipal, il convient de désigner des délégués du Conseil municipal pour les associations.

*
* *

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2121-21 ;

Considérant l'installation du Conseil municipal à l'issue des élections municipales du 21 mars 2026,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, **DECIDE A l'UNANIMITE** :

1. **D'ACTER** le caractère public du vote ;

2. **DE DESIGNER** les délégués du Conseil municipal dans les associations suivantes :

- Aéroclub : Olivier BOBIGEAT et Matthieu JOUNEAU
- Comité de la Fête des Remparts : Angèle COUËLLAN et Tanguy METROPE
- Enfant dans la Ville : Camille SOUFFLET, Chantal BOULOUX, Charles HOUZE et Stella CORBES

- Comité de Jumelage Dinan-Dinant : Angèle COUËLLAN et Sonia DABIN
- Comité de Jumelage Dinan-Exmouth : Angèle COUËLLAN
- Comité de jumelage Dinan Léhon - Abstatt : Angèle COUËLLAN et Matthieu JOUNEAU

- Ecole Diwan Dinan : Yves KOZIEL
- Ecole Duguesclin : Charles HOUZE et René DEGRENNE (maire délégué)
- OGEC Ecoles primaires de Dinan : Charles HOUZE et Marina BADOUAL

- Conseil de vie sociale Foyer ADAPEI : Odile MIEL-GIRESSE
- Conseil de vie sociale Résidence Yves Blanchot : Nathalie MALIDOR
- Conseil de vie sociale PAX : Nathalie MALIDOR
- Conseil de vie sociale Les Petites sœurs des pauvres : Nathalie MALIDOR titulaire et en suppléant Laurent VANDAMME

- Conseil de vie sociale Résidence du Connétable : Chantal BOULOUX

- Horizon Emploi : Christelle BOUVIER
- IME Les Vallées : Odile MIEL-GIRESSE Titulaire et en suppléant Chantal BOULOUX
- Mission locale du Pays de Dinan : Anne-Sophie GUILLEMOT

Envoyé en préfecture le 22/04/2026
Reçu en préfecture le 22/04/2026
Publié le
ID : 022-200076578-20260416-DE02CM160426A-DE

- Steredenn : Odile MIEL-GIRESSE et Lydie PATRY
- Le Gué : Camille SOUFFLET
- Noz Deiz : Lydie PATRY

- Fleurissement Dinan Léhon : Lydie PATRY
- Jardins ouvriers : Laurence LE DÛ
- Plus beaux détours de France : Camille SOUFFLET

- CNAS : Béatrice SAGORY
- Label Ville européenne : Angèle COUËLLAN
- Label Don du sang « ambassadonneur » : Chantal BOULOUX

Et **DECIDE par 30 VOIX POUR et 5 ABSTENTIONS,**

3. **DE DESIGNER** les délégués du Conseil municipal dans l'association suivante :

- La Chamaille : Grégory PERETOU, Christelle BOUVIER et Lydie PATRY

Pour expédition certifiée conforme,
Le Maire,
Didier LECHIEN

